

RAPPORT

DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARLEMENTAIRES, DES OSC ET DES MEDIAS SUR L'ANALYSE DU SYSTEME FISCAL INTERNATIONAL ET LE SUIVI DE L'EQUITE FISCALE AU CAMEROUN



Du 25 au 27 Mai 2022 à Kribi

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	3
1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2.	OBJECTIF PRINCIPAL.....	4
3.	OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	4
4.	RESULTATS.....	4
II.	DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	4
Session 1.	LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	5
Session 2.	Comprendre les régimes fiscaux et d'investissement au Cameroun ainsi que les Conventions de Double Imposition.....	6
Session 3.	Analyse des rôles des parties prenantes dans les réformes (parlementaires, OSC et médias dans la promotion de la justice fiscale et l'équité fiscale).....	8
Session 4.	Les exonérations et dépenses fiscales au Cameroun : État de lieux et enseignements.....	10
Session 5.	Équité fiscale et Flux Financiers Illicites.....	10
Session 6a.	Discussion en groupe 1 sur la Stratégie de mobilisation des ressources par objectif : défis et enjeux alternatifs.....	11
Session 6b.	Discussion en groupe 2 sur les effets des exonérations et dépenses fiscales au Cameroun.	12
Session 7.	Rappel des travaux du jour 1.....	13
Session 8.	Méthodologies et outils de suivi de l'équité fiscale et des FFI.....	14
Session 9.	Identification des éléments de convergence pour la promotion de l'équité fiscale et la lutte contre les FFI au Cameroun.....	15
Session 10.	Construction des synergies sur la base des expériences d'ici et d'ailleurs.....	15
Session 11.	Lancement du caucus national des Parlementaires sur la lutte contre les FFI.....	16
Session 12.	Rappel des conclusions des échanges du jour.....	17
Session 13.	Défis et enjeux de la mise en œuvre de la VMA ; Cas de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.	17
Session 14.	Formulation des feuilles de route sur le Suivi des régimes fiscaux et d'investissement pour la mobilisation des ressources dans les domaines de l'équité fiscale, les exonérations, CDI et la mise en œuvre de la VMA au Cameroun.....	19
Session 15.	Lancement régional/Afrique du Financial Secrecy Index 2022 (Indice d'Opacité Financière).....	20
III.	CONCLUSION DE L'ATELIER.....	21

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mobilisation des ressources domestiques est importante pour les états africains. Elle est même impérative dans le contexte des crises actuelles, sanitaire ; sécuritaire ; économique voire sociale. Elle permet d'améliorer le niveau des recettes budgétaires pour le financement des objectifs de développement, sur des bases plus rationnelles, objectives et optimales.

Cependant afin de contribuer à la promotion de l'équité fiscale à tous les niveaux, les organisations de la société civile, les médias, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les citoyens et bien d'autres parties prenantes, portés par la mise en application de la Directive CEMAC sur la transparence et la bonne gouvernance dans les finances publiques au sein des Etats, veulent comprendre ces cadres normatifs, les déterminants et leurs influences sur les fonctions de la fiscalité dans les finances publiques.

La justice et l'équité fiscales devraient constituer l'épine dorsale d'une politique économique progressiste et surtout d'un programme ambitieux d'émergence comme c'est le cas pour le Cameroun actuellement. Selon une analyse de l'organisation non gouvernementale Tax Justice Network, le Cameroun perd un montant estimé de ressources fiscales de l'ordre d'au moins 140 millions \$ (78 milliards de FCFA) chaque année. C'est plus qu'il n'en faut pour multiplier par 5 les budgets annuels combinés du Ministère des Affaires Sociales, ainsi que celui de la Promotion de la Femme et de la Famille, à titre illustratif.

Aussi, l'état de l'équité fiscale au Cameroun permet de renforcer les activités de plaidoyer tant au niveau national que local. L'édition de l'État de la justice fiscale au Cameroun, présenté en novembre 2021, donne un aperçu du système fiscal national et identifie les principaux défis auxquels il est confronté. Pendant qu'il offre des éléments probants fiables pour le travail de lobby et de plaidoyer pour l'équité fiscale au Cameroun, il renforce la conviction des parlementaires, des médias et des organisations de la société civile, y compris des entreprises pour un dialogue structuré sur les finances publiques en général et sur la fiscalité en particulier et renforce leur légitimité et leur pouvoir d'influence face à l'administration fiscale.

Depuis 2015, Tax Justice Network Africa (TJNA), en collaboration avec des organisations de la société civile (OSC), s'efforce de soutenir le Réseau des parlementaires africains sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFFT). Aussi, avec la participation du Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC), TJNA a organisé du 27 au 29 Septembre 2021, la réunion annuelle du Réseau des Parlementaires Africains sur les Flux Financiers Illicites et la Fiscalité (APNIFFT) à Dakar avec la présence de 04 parlementaires camerounais (2 sénateurs et 2 députées). Ces derniers ont assisté à la formation sur Flux Financiers Illicites (FFI) et la Fiscalité. Par ailleurs le CRADEC a prolongé le processus dans le cadre de la Conférence Panafricaine-pays sur le thème « Combattre les FFI pour combler le fossé grandissant des inégalités en Afrique » en octobre 2021.

Un autre partenaire du CRADEC ; à savoir Tax Justice Network (TJN), a mis sur pied un outil permettant de comprendre le secret financier mondial, les paradis fiscaux ou juridictions secrètes, ainsi que les flux financiers illicites ou la fuite des capitaux. Cet Indice d'Opacité Financière (**Financial Secrecy Index**) classe les juridictions en fonction de leur secret et de l'ampleur de leurs activités financières offshore.

Ainsi le CRADEC et ses partenaires aimeraient poursuivre ces dynamiques en cercles excentriques pour développer une masse critique d'acteurs capables de défendre la justice fiscale afin de garantir une souveraineté budgétaire capable de financer les objectifs de développement durable au Cameroun. Toutefois, ces initiatives devront passer par une mise à jour sur les défis et enjeux de l'heure sur les connaissances, les outils d'analyse et leur usage pour le suivi de la mobilisation des ressources domestiques portée par la justice fiscale et la lutte contre les FFI, les

Conventions de Non Double Imposition, les exonérations fiscales, la mise en œuvre de la Vision Minière Africaine en lien avec la transparence dans les industries extractives au Cameroun.

La mise en œuvre des actions « **Renforcement de la Justice Fiscale** » financée par l'Agence Norvégienne de Développement (NORAD) avec l'appui de Tax Justice Network Africa d'une part et « **Renforcement de la gouvernance budgétaire pour la fourniture des services de base durable dans le respect de la préservation de l'environnement** » financée par l'Union Européenne d'autre part donne une opportunité de renforcement des capacités et d'engagement des parlementaires, des OSC et des médias sur l'analyse du système fiscal international et le suivi de l'équité fiscale au Cameroun, aux côtés des administrations en charge.

2. OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de l'atelier était d'ouvrir aux parties prenantes (administrations, parlementaires, OSC et médias) une plateforme de renforcement de capacités et d'échanges sur des questions alignées sur le système fiscal national et international, la transparence financière et le suivi de l'équité fiscale pour le financement des objectifs de développement durable à travers la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) au Cameroun.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

En prélude à la session parlementaire de juin, les objectifs spécifiques étaient :

- Comprendre et discuter de la manière dont le gouvernement peut mobiliser les ressources domestiques dans le respect de l'équité fiscale au Cameroun ;
- Discuter des synergies qui peuvent être engendrées pour promouvoir l'équité fiscale et la transparence financière au Cameroun afin d'initier des plaidoyers ;
- Placer les parlementaires, les OSC et les médias en première ligne dans la promotion de l'équité fiscale et la lutte contre le secret financier, la fraude et l'évasion fiscale internationale, pour le financement de la SND30.

4. RESULTATS

Les résultats obtenus de l'atelier sont les suivants :

- 50 personnes (administrations, parlementaires, OSC et médias) ont été informées et équipées sur la question de fiscalité nationale et internationale ;
- 50 personnes (administrations, parlementaires, OSC et médias) ont été informées et équipées sur l'indice de confidentialité financière ;
- Des éléments de stratégie et des outils de plaidoyers pour des réformes dans les domaines de l'équité fiscale et lutte contre les FFI, les exonérations, les conventions de non double imposition, la mise en œuvre de la VMA en direction du gouvernement ont été formulés.
- Un engagement politique accru des acteurs parties prenantes (parlementaires, OSC et des médias) aux côtés des administrations en matière d'amélioration de stratégies de mobilisation des recettes fiscales a été exprimé.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

D'envergure internationale, l'atelier a connu la participation de cinquante (50) citoyens venus d'horizons et d'appartenances professionnelles multiples et divers représentants notamment :

- Les Parlementaires ;
- Les institutions étatiques à savoir : le Ministère en charge des mines (MINMIDT), le Programme National de Gouvernance (PNG) ;
- Le secrétariat Permanent de l'ITIE ;
- Les OSC : CRADEC, DMJ, ADIN, Afroleadership, TI-Cameroon, ACIC, CEPEDIC, AGNR, FODER, PWYP, GAD, CAFAGB, RELUFA, SNJP, AFEMIC, ROSFIP, WILPF ;
- Les Organisations Internationales : Tax Justice Network (Londres) et Tax Justice Network Africa (Kenya, Nigéria);
- Les médias : Ecofin, Intégration, Mutations, The Guardian Post, Défis Actuels.

Trois grandes étapes ont ponctué le déroulement des travaux, à savoir :

- La cérémonie d'ouverture ;
- La phase technique comprenant les exposés, échanges et recommandations ; et
- La cérémonie de clôture.

Session 1. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été ponctuée par deux articulations notamment :

- L'exécution de l'hymne National entonné par Madame **ENENGBINE Audrey** du CRADEC ;
- Les Allocutions de :
 - Monsieur **Mballa Mballa Jean**, Directeur Exécutif du CRADEC ;
 - Monsieur **MBARGA Dieudonné** du PNG ;
 - Hon. **Marie Louise TCHOUAGA**.

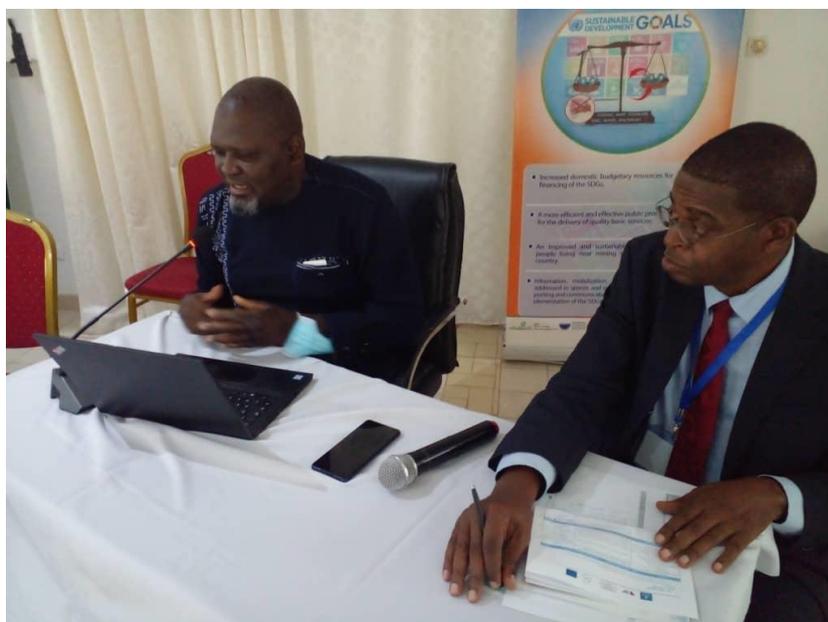
Les attentes des participants Des Échanges

La session introductive s'est achevée avec l'expression des attentes des différents participants. L'on retient en substance ce qui est consigné dans la figure suivante :



Par la suite ont débuté les travaux proprement dit qui se sont déroulés en sessions-panels plénières d'échanges et de discussions.

Session 2. Comprendre les régimes fiscaux et d'investissement au Cameroun ainsi que les Conventions de Double Imposition



La Présentation et l'explication des concepts clés (des systèmes fiscaux et d'investissement sous l'angle de la mobilisation des ressources intérieures dans les domaines de l'incitation fiscale, des accords de double imposition (CDI), du contrôle de l'équité fiscale et de la mise en œuvre de la Vision Minière Africaine (VMA) au niveau national) ont été effectuées par **Idriss Linge** et sous la modération de **Jean MBALLA MBALLA**.

L'on retient de l'intervention d'Idriss que pour se développer, les États mobilisent les ressources pour leur développement au travers des impôts, de la dette internationale et aussi de la compensation des manquements d'infrastructures ou services en son sein (grâce à la réalisation des projets par une entreprise étrangère ou par l'achat des biens sur le marché international). Pour cette dernière option, il se pose le problème de comment taxer justement ce type d'entreprise qui vient « nous aider ». C'est de là que viennent les conventions de non double imposition (CNDI) qui repose sur le principe selon lequel si une entreprise est déjà taxée là où elle est basée, on ne devrait pas lui demander de payer à nouveau cette taxe dans un autre pays où elle investit. Cette pratique vise donc à sécuriser l'impôt et à attirer un investisseur dans un pays. Cependant, les entreprises s'appuient sur ce type d'accord pour ne pas payer le juste impôt. Comment ? : Une compagnie X d'un pays avec lequel le Cameroun n'a pas de CNDI s'accorde avec lequel nous avons une CNDI. Donc en s'accordant avec une entreprise de ce pays Y pour fournir le service ou le bien demandé par le Cameroun, la CNDI s'appliquera pour le pays Y qui se trouve en face de nous et avec lequel il existe une CNDI tandis que le bénéficiaire final, pays X, avec lequel il n'y a pas d'accord ne sera pas taxé. Ces pratiques ont amené à réfléchir sur l'harmonisation d'un système fiscal international. Doit-on continuer avec ces accords ? Surtout que ces accords viennent trouver des accords de facilitation, d'exonération entre l'État et ces entreprises qui habituellement nous laissent avec un passif environnemental entre les mains constituant des pertes pour l'État ? Doit-on avoir une fiscalité globale qui comme avec l'OCDE ne profitent guère aux Africains ? Est-ce que l'objectif d'attirer les investisseurs est atteint ? Combien d'emploi crée ? Combien de revenus générés ? Est-ce suffisant pour combler le passif environnemental laissé par ces entreprises ? Et donc la réflexion est davantage portée vers une fiscalité internationale qui repose sur le système des Nations Unies. Et il serait bien que le Cameroun rejoigne cette réflexion.

Des Échanges

Au terme de cet exposé, des échanges ont pris place, permettant de ressortir un ensemble d'interrogations, notamment sur : (i) les gains du Cameroun et des populations dans les Conventions de non double imposition ; (ii) l'existence d'indicateur(s) de sincérité des partenaires étrangers ; (iii) la nécessité, mieux la pertinence de continuer avec ou supprimer ces conventions qui ne nous sont pas bénéfique ; (iv) la juste imposition (équité fiscale) de ces entreprises qui viennent investir au Cameroun ; (v) la différence entre les recettes fiscales et les recettes non fiscales ; (vi) les bénéficiaires de ces CNDI ; (vii) l'effectivité de l'arrimage à du Cameroun à la pratique de non double imposition dans la mesure où les textes d'application sur cette mesure sont encore manquants et (viii) le contrôle à effectuer par le pouvoir législatif en la matière.

Des Constats et des Recommandations

Ces questionnements ont permis de ressortir un ensemble de constats :

- il est important de toujours se rassurer des éléments de garantie et de contrôle pour éviter les fuites de la ressource nationale ;
- il n'y a pas de sincérité de la part des compagnies étrangères car le principe du capital est le rendement. Ainsi, il faut : (i) mettre en place des outils qui permettent de limiter les effets de

- ces accords (ii) renforcer les capacités des parlementaires à faire le contrôle et le suivi-évaluation des contrats que l'État du Cameroun signe ;
- Ces États ont déjà une très longue avance sur nous dans le monde des affaires y compris sur le plan technologique et nous ne pouvons pas être avantagés face à eux ;
 - Les entreprises (multinationales) ont un très fort lobbying y compris sur le système fiscal international. Ils payent des cabinets pour examiner les failles des systèmes fiscaux et ne pas payer des impôts ;
 - Cet état de désavantage incite donc qu'il y ait une discussion de manière soutenue pour une Convention Internationale sous l'égide des Nations Unies, des contrats globaux pour limiter les abus. Ainsi, tout pays pourra se retirer en comptant sur le système fiscal international des Nations-Unies ;
 - Le Cameroun a effectivement signé une convention bilatérale en 2021 et l'instrument permettant à cet accord de prendre effet a été déposé récemment. Le Cameroun a cependant émis des réserves sur l'application de cette convention pour les cinq CNDI précédemment signées par le Cameroun. Néanmoins, l'application de cette convention bilatérale n'influencera pas ces CNDI.
 - Les parlementaires et la société civile doivent encourager les décideurs à adhérer à un système fiscal international des Nations-Unies ;
 - En signant les accords, il faut s'interroger sur ce qu'on va perdre, ce qu'on va gagner,
 - Avoir une loi pour tracer les propriétaires effectifs serait un garde-fou pour éviter les transactions financières illicites ;
 - Le Cameroun doit demander à faire partie du processus d'échange d'information comme le Nigeria, le Ghana et autres, et insister pour avoir une loi relative au reporting du chiffre d'affaire par pays ;
 - Les données sont disponibles mais il existe une certaine asymétrie d'information en raison de la faible exploitation des documents et informations disponibles ;
 - Les OSCs qui manquent de moyens et compétences doivent être outillées sur les questions de fiscalité sur le plan analytique et pas seulement sur le pan du développement.

Session 3. Analyse des rôles des parties prenantes dans les réformes (parlementaires, OSC et médias dans la promotion de la justice fiscale et l'équité fiscale)



Cette session a permis de présenter aux participants les différents rôles des parties prenantes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des systèmes fiscaux et d'investissement au Cameroun. Elle a connu les interventions de l'**Hon. NGO ISSI Rolande**, le **Sen. KINYANG Georges**, et

MBALLA MBALLA Jean sous la modération **d'OWOUNOU Thomas**. L'on retient de leurs interventions que :

- Le Parlement intervient dans la législation et le contrôle écrit et oral, sous forme de questions, de l'action gouvernementale (évaluation des différentes politiques impulsées, travail avec le gouvernement) ;
- Ce contrôle a une faiblesse manifestée par la non garantie d'une réponse à la question posée ;
- Le système déclaratif constitue une faiblesse du système fiscal du Cameroun car il favorise les FFI qui s'élève actuellement à 78 milliards / an au Cameroun. Pourtant aux USA, quel que soit l'endroit où tu investis, tu dois payer les impôts aux USA ;
- Les OSCs doivent jouer leur rôle de veille et de garde. Plus spécifiquement, les acteurs de la société civile doivent être dans la représentation, l'éveil des consciences et la sensibilisation ;
- On ne peut pas parler d'équité fiscale, de justice, de droits de l'homme, de lutte contre les inégalités, de corruption, de dette publique, de changement climatique, d'exploitation minière sans interconnexion entre les médias, les OSC et les Parlementaires ;
- Une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour le suivi de la justice fiscale et la lutte contre les FFI car c'est un domaine très complexe.

A la suite, les échanges ont notamment porté sur :

- La problématique de la taxation d'office et dont le montant varie souvent en fonction de la localité et de l'agent de collecte : C'est de l'injustice fiscale ;
- La nécessité d'une démocratie effective ;
- La problématique d'un système déclaratif qui entrave l'équité fiscale ;
- L'implication nécessaire des OSCs et des médias dans la préparation du budget ;
- La pérennisation des actions amorcées par les Parlementaires ;
- La mutualisation des efforts dans la lutte contre les FFI, notamment à travers un partenariat OSC-Parlement reposant sur les analyses faites par ces OSC et que les parlementaires peuvent utiliser dans leurs actions de législation et de contrôle ;
- Les rôles et difficultés des parlementaires dans leurs rapports avec l'exécutif ;
- L'injustice fiscale à travers une taxation plus forte des moins nantis par rapport aux plus prospères ;
- Le rôle des parlementaires sur les débats fiscaux.

Recommandations

Aux termes des échanges, les recommandations suivantes ont pu ressortir :

- Les médias et OSC doivent être dans la représentation, l'éveil des consciences, la sensibilisation, l'encouragement de ceux qui peuvent produire des données, faire des recherches, des analyses ;
- Travailler en synergie pour lutter contre les FFI ;
- La pérennisation des réseaux repose sur l'implication des anciens parlementaires dans les activités de ceux en cours de mandat ; ces anciens devenant des points focaux (Cas du REPAR) ;
- Les parlementaires doivent faire preuve de courage pour lancer les alertes et mener des réclamations, et être soutenus et accompagnés par les OSC et les médias dans le cadre de ces actions d'alerte ;
- La pression pour les réformes fiscales doit partir des OSCs, avec le relai par les médias et être parachevée au niveau institutionnel par les Parlementaires.

Session 4. Les exonérations et dépenses fiscales au Cameroun : État de lieux et enseignements
Session 5. Équité fiscale et Flux Financiers Illicites



A ces sessions jumelées étaient intervenants Me ETEME ETEME et Idriss LINGE. Elle a été modérée par Samuel BIROKI.

Après une définition de certains concepts clés (FFI), les acquis et défis en matière de lutte contre les FFI et la promotion de l'équité fiscale ont été présentés. Pour ce qui est des acquis, il s'agit notamment d'une part de la Constitution qui définit les rapports entre l'exécutif et le législatif et le principe de déclaration des biens et d'autre part du Code de transparence de 2018 qui malheureusement reste sous exploité. En termes de défis, ils reposent sur le suivi et l'effectivité des lois, induisant à questionner les capacités des parlementaires à faire le suivi-évaluation des lois votées ; à parfaire les lois. D'autres défis portent sur la non pénalisation de l'enrichissement illicite, l'opacité qui favorise l'illicéité, la propriété réelle, les pratiques de fraude et évasion fiscale. Les intervenants ont pour illustrer la nécessité d'une transparence dans la propriété réelle pris l'exemple de la société Gaz du Cameroun (GDC) qui sollicitait les services d'une autre entreprise moyennant paiement alors qu'il a été découvert plus tard que la société sollicitée appartenait aux mêmes personnes qui dirigent GDC.

Les échanges ont porté sur :

- La réforme de la TVA dans le contexte camerounais en fonction des couches sociales ;
- La non maîtrise de nos réserves, manifestant l'asymétrie d'information qui existe dans le secteur extractif ;
- La faiblesse technologique du Cameroun ;
- L'incrimination des pratiques frauduleuses de Gaz du Cameroun ;
- La plus-value des textes existants pourtant non applicables ;
- La rentabilité des projets miniers ;
- La pratique en matière de consignation ;
- L'imposition des tontines.

Recommandations

- Réaliser davantage de suivi-évaluation pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des textes sur le terrain ;

- Renforcer les réseaux avec de l'expertise dans le cadre des partenariats ;
- Examiner de l'équité de taxer les tontines qui font des prêts à taux d'intérêt à partir de 10% ;
- Mutualiser les efforts dans le cadre du suivi des projets miniers car le gouvernement ne peut pas s'en sortir tout seul au regard de la complexité de ce secteur.

Session 6a. Discussion en groupe 1 sur la Stratégie de mobilisation des ressources par objectif : défis et enjeux alternatifs

Réunis en groupe de travail, les participants ont réfléchi et proposé des stratégies de mobilisation des ressources face à certains défis et enjeux préalablement identifiés. Le tableau ci-après résulte de leurs réflexions.

DÉFIS	ENJEUX	STRATEGIES
La coopération inter-fiscale	L'absence de transparence dans la déclaration des ressources	Un système de monitoring fiable et transparent
La transparence sur les entités ou institutions fiscales	Le ciblage du secteur informel dans la mobilisation des ressources domestiques	La sensibilisation
Une capacité des ressources fiscales	Avoir plus de ressources pour financer les projets de développement tel que prévu par la Snd-30	Un système de digitalisation pour une meilleure traçabilité des fonds collectés à tous les niveaux
Donner un poids économique aux entreprises locales	L'amélioration du cadre de travail des mobilisateurs de ces ressources ; Le manque de données	Faire une proposition d'exonération à un certain seuil
Une propriété effective	Le manque de données	La facilitation du processus de décentralisation pour la mobilisation des recettes sur le plan local
Une réduction du taux de taxe ; un positionnement du Cameroun dans la production des mines	L'instabilité des prix sur le marché international	Le renforcement du système d'audit au Cameroun
Une déclaration exacte des taxes	La révision du Code pétrolier	Stratégie agressive de renforcement des capacités
Une déclaration exacte des taxes	Non connaissance des lois sur la fiscalité par le citoyen lambda	
Un changement de mentalités des contribuables dans leurs contributions pour les impôts	Manque d'effectif pour la collecte des données	
	Augmentation des impôts qui affecte le pouvoir des revenus des entreprises locales	

Recommandations et conclusions/constats

A la suite de la présentation des résultats de leurs réflexions sur les stratégies de mobilisation des ressources, les réactions avec le reste des participants à l'atelier ont permis de ressortir un ensemble de constats et de recommandations ainsi qu'il suit :

- Examiner les différentes sources qui permettent de mobiliser les ressources ;
- Digitaliser les systèmes de paiement ;
- Élargir le réseau d'imposition en vue d'attraper davantage de contribuables ;
- Une sensibilisation et une éducation fiscale sont nécessaires pour la mobilisation des ressources au plan local et national ;
- Le paiement de l'impôt est comme un contrat social entre le citoyen contribuable et son environnement ;
- Le problème du paiement de l'impôt dans plusieurs pays est qu'on demande aux citoyens de le payer sans en donner les motivations, ce qui est un peu absurde au sens purement économique.

Session 6b. Discussion en groupe 2 sur les effets des exonérations et dépenses fiscales au Cameroun.

La réflexion du second groupe de travail a consisté à faire une classification des effets des exonérations et des dépenses fiscales. Ces effets sont sous trois angles à savoir : Budgétaire, Économique et Socio-environnemental.

Volet	Effets identifiés
Budgétaire	Une diminution des recettes budgétaires de l'État.
Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Une incitation à l'investissement ; • Une augmentation du taux de croissance ; • Une augmentation du taux des investissements.
Socio-environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • La création des emplois ; • La paix sociale ; • L'amélioration du pouvoir d'achat des populations ; • Une création des inégalités dans l'accès aux différents produits et services (cas par exemple du carburant qui est vendu au même prix que l'on soit en face d'un client fortuné ou pauvre) ; • Le plan environnemental, il n'est pas exclu que l'on assiste à de nombreuses destructions. Dans ce cas de figure nous avons par exemple le cas des infrastructures minières qui peuvent avoir des impacts notables sur l'environnement ; <p>Sur l'environnement économique, les exonérations et les dépenses fiscales peuvent produire des passifs en ce sens qu'elles peuvent affaiblir une ou des filières économiques nationales tout en profitant aux compagnies étrangères.</p>

Les échanges autour de ces résultats de réflexion du groupe 2 ont été enrichis d'un partage d'expérience du Nigéria et ont permis de ressortir quelques recommandations.

Des Échanges

Les échanges autour des résultats des travaux ont porté sur :

- Le manque à gagner que causent les incitations et exonérations fiscales aux économies Africaines ;
- L'utilité réelle et le coût des incitations fiscales ;
- La nécessité de d'interroger l'atteinte effective des objectifs visés par ces exonérations ;
- L'exercice des pressions par le Parlement et non de l'extérieur seulement en vue d'impulser des changements ;
- La nécessité d'améliorer nos politiques en vue de les rendre bénéfiques pour nos pays.

Recommandations à la suite des échanges sur les résultats des travaux

- Canaliser la politique d'exonération fiscale ;
- Procéder à des exonérations fiscales ciblées avec beaucoup plus de rigueur ;
- Dresser l'état des lieux de la politique d'exonération et des dépenses fiscales à l'effet de voir ce que l'État gagne ou perd exactement ;
- Évaluer la soutenabilité des exonérations et des dépenses fiscales afin d'en évaluer l'efficacité et l'efficience ;
- Catégoriser les exonérations par secteur en termes de priorité (santé, éducation, agriculture...);
- Orienter les effets vers les projets permettant de lutter contre la pauvreté tout en réduisant les inégalités.

Du Partage d'expérience : Cas du Nigeria par TIJIANI

L'expérience du Nigeria a permis de relever dans le cas du secteur informel, les défis et maux suivants : activités frauduleuses, la méconnaissance des lois par les collecteurs d'impôts, le manque de coopération entre les agences, le manque de sensibilisation, la multiplicité d'impôt, etc.

Recommandations à la suite de ce partage d'expérience

- Élargir le réseau ou le filet d'imposition du secteur informel en vue d'inclure plus de contribuables ;
- Mener plus d'incitation au détriment des sanctions ;
- Sensibiliser la population sur le calcul des impôts ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de payer les impôts.

Session 7. Rappel des travaux du jour 1

A l'issue de la présentation de la synthèse du jour 1, l'intervention des participants a porté sur le mécanisme que les Parlementaires pourraient mettre sur pied pour compiler et envoyer en amont les questions orales à qui de droit (différents ministres) afin d'avoir des réponses écrites. Les Parlementaires ont souligné qu'il y'a un règlement intérieur auquel ils sont soumis et qui ne les

autorise pas à transmettre directement leurs questions orales aux Ministres. Dès lors, il importe de retenir que l'alliance Société Civile – Parlementaires est très féconde, et que la Société Civile a la possibilité d'amplifier le DOB sur la place publique. TJN en a profité pour réitérer aux Parlementaires leur expertise pour les accompagner dans leur préparation pour les discussions avec l'Exécutif.

Session 8. Méthodologies et outils de suivi de l'équité fiscale et des FFI



Cette session visait à présenter et expliquer différents outils et leur usage pour le suivi de l'équité fiscale et des FFI. Elle a donc eu pour intervenants : Anicet NKE (Afroleadership), Everlyn MUENDO (TJNA) et Eva DANSI (TJN) sous la Modération de l'HON. FONGE Julius.

De ces interventions, l'on retient que les FFI sont des mouvements illégaux des capitaux d'un point à un autre. Ils sont illicites en raison de leur origine ou destination et en termes d'impact, ils constituent des pertes et un frein pour le développement de l'Afrique.

Pour en faire le suivi, TJN a développé un ensemble d'outils. Il s'agit notamment de :

- (i) l'Indice d'Opacité Financière qui permet de classer les pays selon leur niveau d'opacité financière. Les USA, Suisse, Hong Kong, Émirats Arabes Unies, la Grande Bretagne sont parmi les plus opaques, favorisant ainsi les FFI ;
- (ii) Le Corporate tax Haven Index ;
- (iii) La State of Tax Justice (État de Justice Fiscale) qui permet de suivre l'évasion fiscale et de tracer le niveau de vulnérabilité aux FFI.

Quant à Afroleadership, dans le cadre du projet dans lequel cet atelier est organisé, il a été développé un outil permettant de faire le suivi de la commande publique ;

Des Échanges

Les échanges qui ont suivi ont porté sur :

- la possibilité de constituer ou élaborer un document qui résumerait l'ensemble des recommandations découlant de ces outils de suivi et de les adresser à l'administration fiscale ;
- le lien qui existe entre les taxes & les Impôts ; Et comment en suivre l'impact au niveau des budgets ;
- La problématique des prix de transferts.

Session 9. Identification des éléments de convergence pour la promotion de l'équité fiscale et la lutte contre les FFI au Cameroun

Session 10. Construction des synergies sur la base des expériences d'ici et d'ailleurs

Jumelées, ces sessions visaient à identifier des actions concrètes en vue d'une synergie dans la lutte contre les FFI et la promotion de l'équité fiscale. Les intervenants étant les Parlementaires, les OSC et les Médias, la modération a été assurée par Mme ANDELA Christine. Ainsi :

Pour les Parlementaires :

- En termes de convergence qu'une date soit retenue pour préparer les DOB avant le mois de Juin afin d'affiner les questions orales à adresser aux Ministres ;
- Le parlement pense faire un Tir Groupé avec l'OSC et média sur le retour des questions adressé pour une bonne pression et publicité sur le terrain ;
- Les OSCs doivent connaître le fonctionnement du travail Parlementaire, le nombre de commission et leur rôle.

Les OSC :

- Plaider pour que les Médias et OSC participent au débat ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;
- Plaider en faveur d'une meilleure intégration des OSC, MEDIA lors des DOB ;
- Créer une plateforme formelle et un calendrier ;
- Établir et proposer un mécanisme de consultation des OSC ;
- Créer une plateforme informelle (sans protocole) avec une fréquence de rencontre adossée annuellement sur le calendrier national (en fonction des thématiques et des sujets d'intérêts national communs : FFI, ITIE, les élections, les questions foncières, paix, sécurité nationale et internationale, etc. ;
- Créer un appui légal pour questionner certaines dispositions des lois.

Les administrations :

- Faciliter l'engagement des OSC ;
- Renforcer les capacités des acteurs le PNG et témoigne des avancer des travaux ;
- Le Ministère des mines est favorable au travail effectué par la société civile.

Les Médias :

- Informer, éduquer et inciter sur la base de la bonne information ;
- Créer un mécanisme permettant de toucher le grand public ;
- Imaginer un autre mécanisme ou une plateforme avec un calendrier (mensuel, trimestriel ou annuel) de rencontre entre différents acteurs ;
- Plaidoyer pour une loi qui protège des lanceurs d'alerte ou les journalistes ;
- Plaider pour que les sessions des travaux du Comité ITIE soit ouvertes aux journalistes ;
- Rappeler aux journalistes que l'information est un outil de plaidoyer lorsqu'elle bien traitée.

Session 11. Lancement du caucus national des Parlementaires sur la lutte contre les FFI



En guise de rappel, cette phase de l'atelier part du lancement en septembre 2019 à Dakar de l'African Parliamentarian Network against Illicit Financial Flows and Taxation (APNIFFT). Au cours de cette rencontre, l'initiative a permis de décider de la décentralisation de l'initiative par sous-région et de la tenue des conférences panafricaines pays du fait du contexte Covid-19.

A la suite de cette rencontre du Sénégal s'est tenue la conférence panafricaine pays au cours de laquelle les décisions et le plan d'action adoptés à Dakar ont été rappelés. Ce plan d'action comprenait entre autres la restitution des conclusions des travaux de Dakar, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la réalisation d'une étude, etc.

Structuration des coordinations sous régionale (Afrique Centrale) et nationale (Cameroun) de l'APNIFFT

Au plan sous régional Afrique Centrale, l'APNIFFT est placée sous la coordination du Sénateur Dr Pierre Flambeau NGAYAP qui avait d'ailleurs été le leader de la délégation des quatre parlementaires (comprenant 2 sénateurs et 2 députés) camerounais ayant pris part aux travaux de Dakar.

Au plan national, l'APNIFFT est placée sous la coordination du sénateur Pr Anaclet FOMETHE.

- Vice-coordonnateurs : Hon. Tabouli Célestin, Sen. Ouli Ndongo Monique, Hon. Essomba Bengono Engelbert et Sen. SM Mama Jean-Marie ;
- Rapporteurs : Hon. Julius Fonge, Hon. Ngo Issi Rolande et Sen. Didjatou Oumarou ;
- Études et recherches : Hon. Dissake Marguerite et Sen. Afane Gisèle
- Le bureau exécutif comprend les 4 qui étaient à Dakar en septembre 2021 et ont été investis par la "Conférence continentale sur la lutte contre les FFI" pour mettre en place et piloter le Caucus Cameroun : **Hon. Simo et Tchouaga, Sen. Kinyang et Ngayap**. Il est composé ainsi qu'il suit :
 - **Président** : Sen. Ngayap Pierre Flambeau
 - **VP** : Hon. Simo Joséphine, Sen. Barr. Kinyang Georges et Sen. Hayatou Aicha Pierrette
 - **Secrétaire** : Hon. Me Tchouaga Marie Louise
 - **Adjoints** : Sen. Pongmoni Jean Marie et Hon. Mariam Goni
 - **Trésorier** : Sen. Eboumbou Patience
 - **Trésorier adjoint** : Hon. Soppo Toute Marlyse.
 - **Commissaire aux comptes** : Hon. Rainatou Mbouangouere ep. Mongwat.

R.A.S



Le Partage et l'explication du niveau, des défis et des perspectives d'arrimage et de conformité du Cameroun à l'ITIE par M. NDOUOP NJIKAM Ibrahim et M. SHULIKA BINLA Sylvanus sous la modération d'ETOGA Éric. Il ressort de leurs interventions les propos qui suivent

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ITIE

1. Le Cameroun a réaffirmé son engagement à poursuivre la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et la publication du décret du Premier Ministre de 2018 portant organisation et fonctionnement du Comité en est l'une des illustrations parfaites sur le plan réglementaire ;
2. A date, le Cameroun a publié des rapports de Conciliation couvrant les années 2001 à 2019, soit dix-neuf exercices budgétaires avec une impressionnante masse d'informations financières, budgétaires, fiscales et volumétriques ;
3. Déclaré « pays Conforme en 2013 » à l'aune des Règles de l'ITIE, le Cameroun obtient un résultat mitigé lors de sa dernière validation avec la mention « progrès significatifs », dénotant d'insuffisances qui lui valent quinze mesures correctives à mettre en œuvre avant la prochaine validation prévue dès octobre 2023 ;
4. Ces mesures correctives supposent des actions à mener par diverses parties prenantes au Comité ou non avec des indicateurs de résultats clairement identifiés ;
5. Le Comité tripartite travaille d'arrache pieds à la satisfaction de ces mesures, avec des fortunes diverses liées à la conjoncture du moment, mais il continuera dans sa lancée avec la mise en œuvre du plan triennal qui sera soumis à l'adoption des membres courant juin prochain ;
6. Pour la finalisation de ce plan triennal, de larges consultations ont eu lieu dans et en dehors du Comité pour se conformer à une exigence formulée au cours de la dernière validation ;

7. Bien plus, ce plan sera enrichi par deux chantiers majeurs, à savoir, un plan d'actions pour la divulgation des bénéficiaires effectifs, qui aura naturellement une incidence sur l'identification des ressources fiscales additionnelles ainsi que l'identification réelle de la destination des flux financiers générés dans le secteur extractif. Il s'agit aussi du plan d'actions ambitieux de la divulgation des contrats ;
8. Le Cameroun dans la dynamique d'implémentation de l'ITIE et pour coller à l'actualité mondiale marquée par la Covid-19 produira son prochain rapport couvrant l'année 2020 suivant le modèle assoupli qui suppose un certain nombre de mesures d'assouplissement destinées à réduire les coûts de production jugés trop importants ;
9. Le Cameroun a par ailleurs adhéré au projet pilote destiné in fine à la publication systématique des données ITIE dans des sites dédiés pour assurer la ponctualité des données et ancrer ainsi l'intégration ITIE dans nos mœurs ;

Les défis et enjeux portent sur : La transparence ; Redevabilité ; Opacité fiscales ; Accès à l'information sur les contrats miniers ; Le faible niveau de compréhension des termes des contrats par les citoyens et même les OSC ; La capacité à parvenir à faire aboutir toutes les réformes en suspension par l'absence des décrets d'application ; Difficulté de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre des actions ; Difficulté à mobiliser les ressources pour mettre en œuvre ce plan d'action.

SPECIFICITES LIEES A LA VALIDATION

- Avec la révision de la Norme ITIE en juin 2019, le nouveau modèle de validation est entré en vigueur pour s'appliquer à trois composantes de la mise en œuvre de l'ITIE, à savoir : l'engagement des parties prenantes, la transparence et les résultats et l'impact. Chaque composante sera notée sur 100 points. Le score général correspond à la moyenne des scores de ces composantes
- L'objectif de la mise en œuvre adossé sur le plan stratégique est de réussir la validation supposée démarrer en octobre 2023.

Les échanges ont notamment porté sur :

- La transparence des contrats et publications ;
- Les stratégies pour résoudre le problème de paiement et transferts infranationaux ;
- L'impact de l'initiative ITIE et la place de l'ITIE dans la signature des contrats ;
- La parité dans la représentation au Comité ITIE.

Des Constats et des Recommandations

- L'impact de l'ITIE est peu perceptible car aucune loi, texte d'encadrement et décret d'application du code minier ne sont produits depuis 2001 soit 19 ans après ;
- La norme ITIE a été adoptée en février 2019 or le décret créant le comité ITIE date de juillet 2018, ce qui n'a pas permis de prendre en compte le genre. Toutefois, la norme est actuellement en cours d'arrimage ;
- Questionner les stratégies environnementales ;
- Le Comité ITIE doit mettre un accent sur une plus grande implication des jeunes et des femmes dans le débat public ;
- Interroger la pertinence du contenu des articles qui sont dans le Code Minier et différentes mesures d'incitation ;

- Adopter un plan triennal d'activité pour le comité ITIE ;
- Instaurer les mesures coercitives au sein du comité ITIE ;
- Renforcer les capacités sur la négociation des contrats et lecture des contrats miniers ;
- Bâtir une stratégie d'exploitation des ressources minières ;
- Divulguer systématiquement les contrats afin de permettre aux citoyens d'analyser et interroger les données publiées ;
- Se doter d'une loi et d'un texte sur l'identification des propriétaires réels et bénéficiaires effectifs.

Session 14. Formulation des feuilles de route sur le Suivi des régimes fiscaux et d'investissement pour la mobilisation des ressources dans les domaines de l'équité fiscale, les exonérations, CDI et la mise en œuvre de la VMA au Cameroun

Cette session visait à dresser de manière participative un plan d'action de suivi de la mise en œuvre des recommandations ciblées.

Sous la forme d'un brainstorming, ladite session a été modérée par M. ABOUDI OTTOU d'Ecofin. Il en ressort donc les actions suivantes :

Média :

- Création d'un blog et d'un bloc de concertation orienté vers la lutte contre les FFI dans un délai de 6 mois ;
- Mise en place d'un réseau de journalistes en vue de la sensibilisation et des plaidoyers ;
- Investigation sur la transparence dans les finances publiques.

OSC :

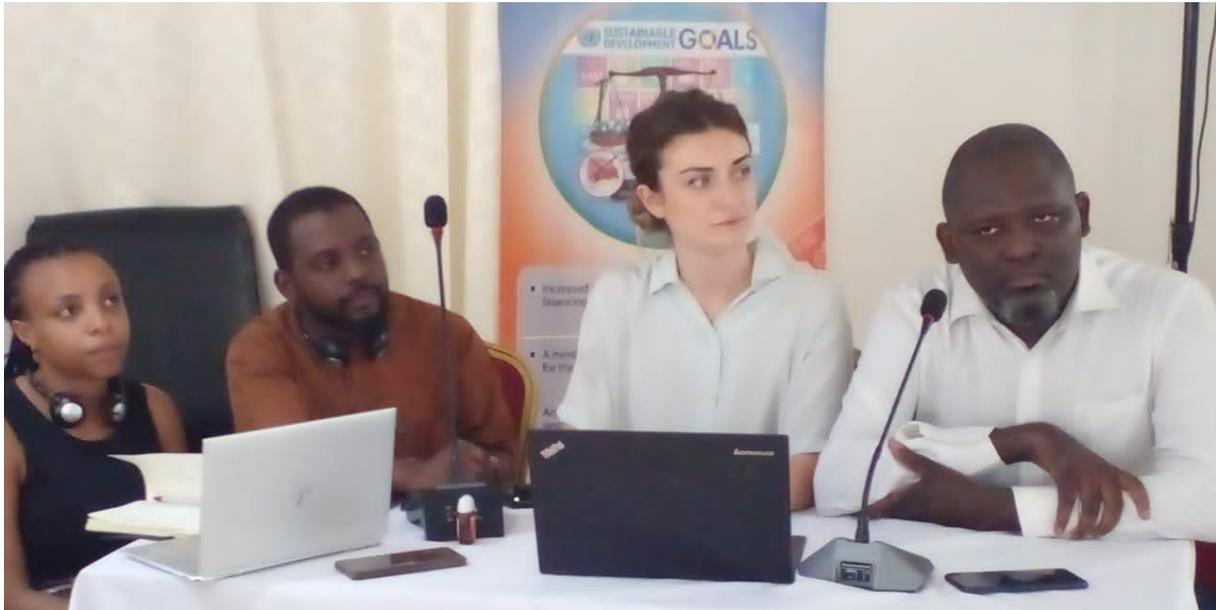
- Travailler sur les outils d'opacité financières ;
- Sensibiliser et Vulgariser les textes afin d'informer l'opinion public ;
- Concevoir un guide de vulgarisation de la loi sur la transparence ;
- Élaborer des notes politiques ;
- Créer un espace d'échange pour continuer les discussions sur la fiscalité nationale et internationale ;
- Suivre le calendrier des Parlementaires pour un plus grand impact ;
- Aider les Parlementaires dans la formulation des questions orales et écrites.

Parlementaires :

- Se concerter sur les questions orales avant chaque session.

Le gouvernement a promis d'accompagner la société civile et les médias dans leurs actions.

Session 15. Lancement régional/Afrique du Financial Secrecy Index 2022 (Indice d'Opacité Financière)



Cette session visait à introduire le FSI ; Présenter les résultats du FSI 2022 ; Échanger sur les résultats du Cameroun et les conséquences sur les Flux Financiers Illicites sur l'économie nationale. Elle avait pour intervenants Eva DANSI et Idriss LINGE de TJN, de TIJIANE de TJNA sous la Modération d'Everlyn de TJNA.

De ces interventions, l'on retient que :

- L'Afrique est confrontée à de nombreux défis : Manque d'infrastructures de transport adéquates, L'accès à l'école s'est amélioré, mais la qualité de l'enseignement reste médiocre pour la plupart des élèves, L'accès au système de soins de santé s'est amélioré, mais 60 % ne peuvent toujours pas se le permettre et les infrastructures sont fragiles ; Une mauvaise gouvernance ; Corruption; Surendettement.
- L'estimation du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité en Afrique est de 600 millions
- Plusieurs pays africains sont classés parmi les derniers en ce qui concerne l'indice de développement humain, le PIB par habitant, l'alimentation et la nutrition, etc...
- 5 pays (États-Unis, Japon, Allemagne, Iles Vierges (UK) Guernesey (UK) du G7 ne s'ouvrent pas à la transparence financière ;
- Selon la dernière mise à jour du rapport Tax Justice Network sur l'état de la justice fiscale, les pays africains ont perdu collectivement 17,5 milliards de dollars en raison de l'évasion fiscale des multinationales et des richesses offshore ;
- Plusieurs juridictions dans le monde, dont la plupart sont liées à des pays riches et développés, sont encore des paradis fiscaux pour les entreprises qui peuvent déplacer leurs bénéficiaires dans le monde entier vers des endroits où l'impôt sur le revenu est faible ou nul ;

- Selon le Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), **l'Afrique perd chaque année environ 88,6 milliards de dollars, soit 3,7 % de son produit intérieur brut (PIB),** en flux financiers illicites.

Des Constats et des Recommandations

- Les pays Africains doivent cesser d'écouter le G7 et l'OCDE car ils sont responsable de l'opacité financière alors qu'ils font semblant de lutter contre ce fléau ;
- Le Président doit désigner la commission de déclaration des biens.

III. CONCLUSION DE L'ATELIER

L'atelier de renforcement des capacités des parlementaires, des oscs et des medias sur l'analyse du système fiscal international et le suivi de l'équité fiscale au Cameroun qui s'est tenu du 25 au 27 Mai 2022 à Kribi, a connu la participation d'environ 50 participants s'est achevé par la distribution des attestations et les remerciements des participants.

ANNEXES